

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 mars 2008
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
des représentantes suppléantes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 6 mars 2008, indiquant que Nicola Freedman, Philippa Steele et Jonna Jeurlink avaient été nommées représentantes suppléantes du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

